

LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

LES PAYSAGES COMPRIS : DÉMARCHE ANALYTIQUE

- GÉOLOGIE COMPLEXE
- RURALITÉ ENTRE CULTURES ET FORÊTS
- VALLÉES IDENTITAIRES
- ACTIVITÉS HUMAINES ET INFRASTRUCTURES

Le Massif armoricain

• Les schistes précambriens : ce sont des schistes argileux, souvent très décomposés. Ils se rencontrent principalement au nord et au sud du massif de Sillé-le-Guillaume.

• Les formations cambriennes : ce sont essentiellement des grès qui arment puissamment les reliefs de la limite ouest du département.

Au nord-ouest du département, le granite de Saint-Céneri n'occupe qu'un secteur restreint.

Le bassin sédimentaire

En raison du pendage des couches géologiques vers le sud-est, les terrains les plus anciens sont relevés et, donc, affleurent, vers le nord-ouest.

• Les formations jurassiques : ce sont essentiellement des marnes et des calcaires.

Elles occupent de manière plus ou moins continue une bande de territoire orientée nord-est / sud-ouest, large d'environ 20 km au nord et s'amincissant vers le sud. Quelques zones "témoins" du jurassique supérieur sont présentes plus à l'est, le long de la vallée de l'Huisne (faille) et dans le Béloinois notamment.

• Les formations crétacées : elles consistent essentiellement dans des étages cénomaniens :

• argiles à minerai, argiles noires et feuilletées ;

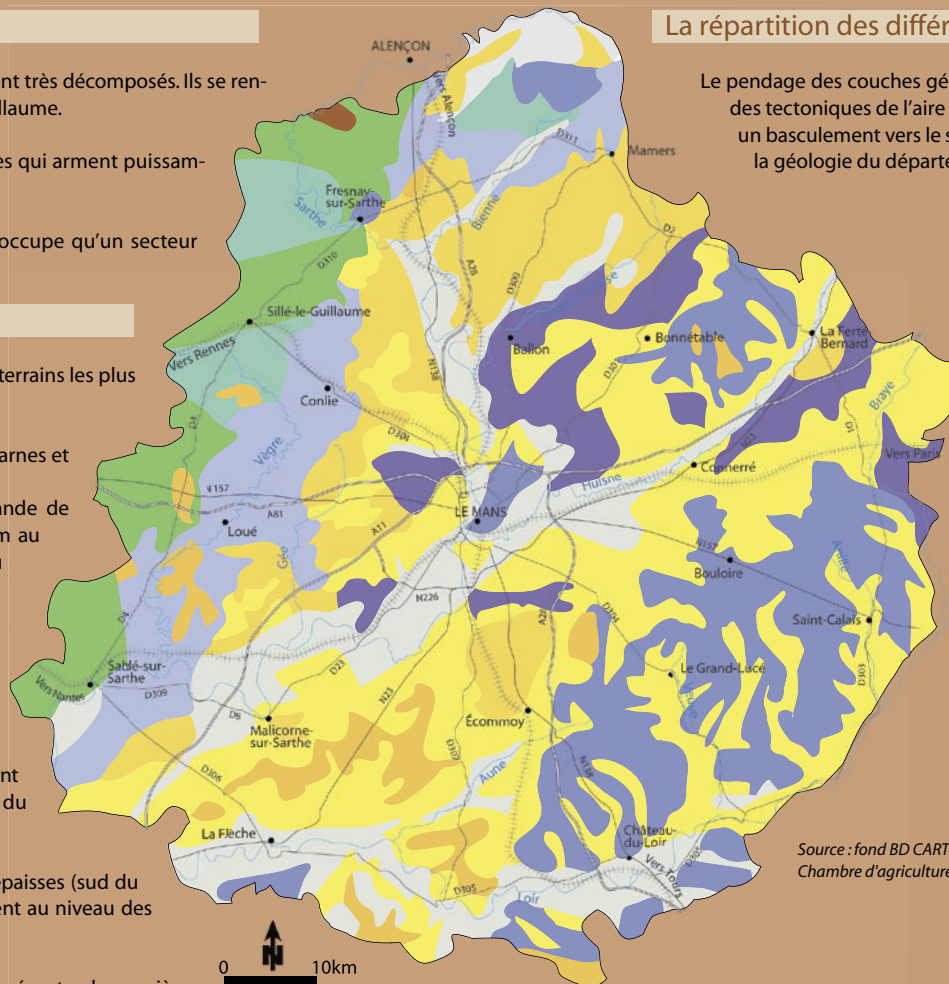
• sables agglomérés en grès ("roussard" lorsque les sables sont ferrugineux ...) qui couvrent une grande partie du sud-est du département ;

• argiles à silex (plateau de Bonnétable), marnes micacées épaisses (sud du plateau de Saint-Calais) et tuffeau (vallée du Loir) qui affleurent au niveau des plateaux du sud et de l'est.

• Les formations éocènes : il s'agit de grès et marnes présents, de manière sporadique, dans la moitié sud-ouest du département. En particulier, les grès issus de l'agglomération de sables à Sabals forment de grandes dalles au sud-ouest du plateau de Saint-Calais et sur le plateau de la Fontaine-Saint-Martin.

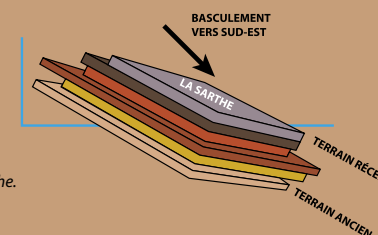
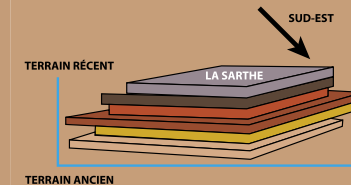
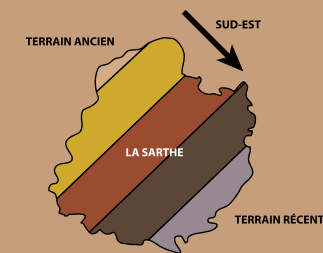
• Les alluvions : les plus récentes occupent les lits majeurs des rivières, tandis que les plus anciennes forment des terrasses autour des cours d'eau majeurs (Loir, Huisne, Sarthe). Ces dernières, formées de matériaux caillouteux, peuvent couvrir de relativement grandes surfaces.

* Remarque : des dépôts éoliens (limons) recouvrent les plateaux du sud-est du département.



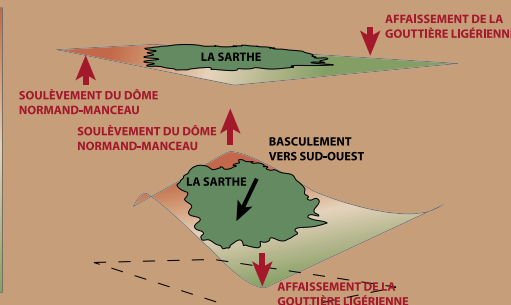
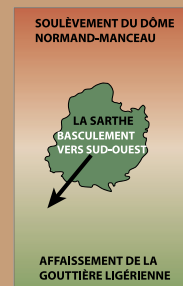
La répartition des différents types de roches

Le pendage des couches géologiques est globalement orienté vers le sud-est (épisodes tectoniques de l'aire primaire). Les mouvements les plus récents ont provoqué un basculement vers le sud-ouest et achevé de donner sa configuration actuelle à la géologie du département.



Source : fond BD CARTO® (IGN) ;
Chambre d'agriculture de la Sarthe.

EPISODE TECTONIQUE RÉCENT (AIRE TERTIAIRE)



EPISODE TECTONIQUE ANCIEN (AIRE PRIMAIRE)

Le département de la Sarthe se caractérise par une grande diversité et une forte complexité géologique. C'est un territoire de "marche" entre l'extrémité orientale du Massif Armoricain (ère primaire) et les confins occidentaux du Bassin Parisien (ère secondaire). Bon nombre de ces formations sont présentes dans les paysages actuels sous forme d'affleurements.

Le relief sarthois en quelques altitudes-clés

Le département de la Sarthe culmine à 340 mètres d'altitude dans le massif de Perseigne, tandis que le point le plus bas du département se trouve au niveau de l'exutoire de la rivière Sarthe à 22 mètres d'altitude.

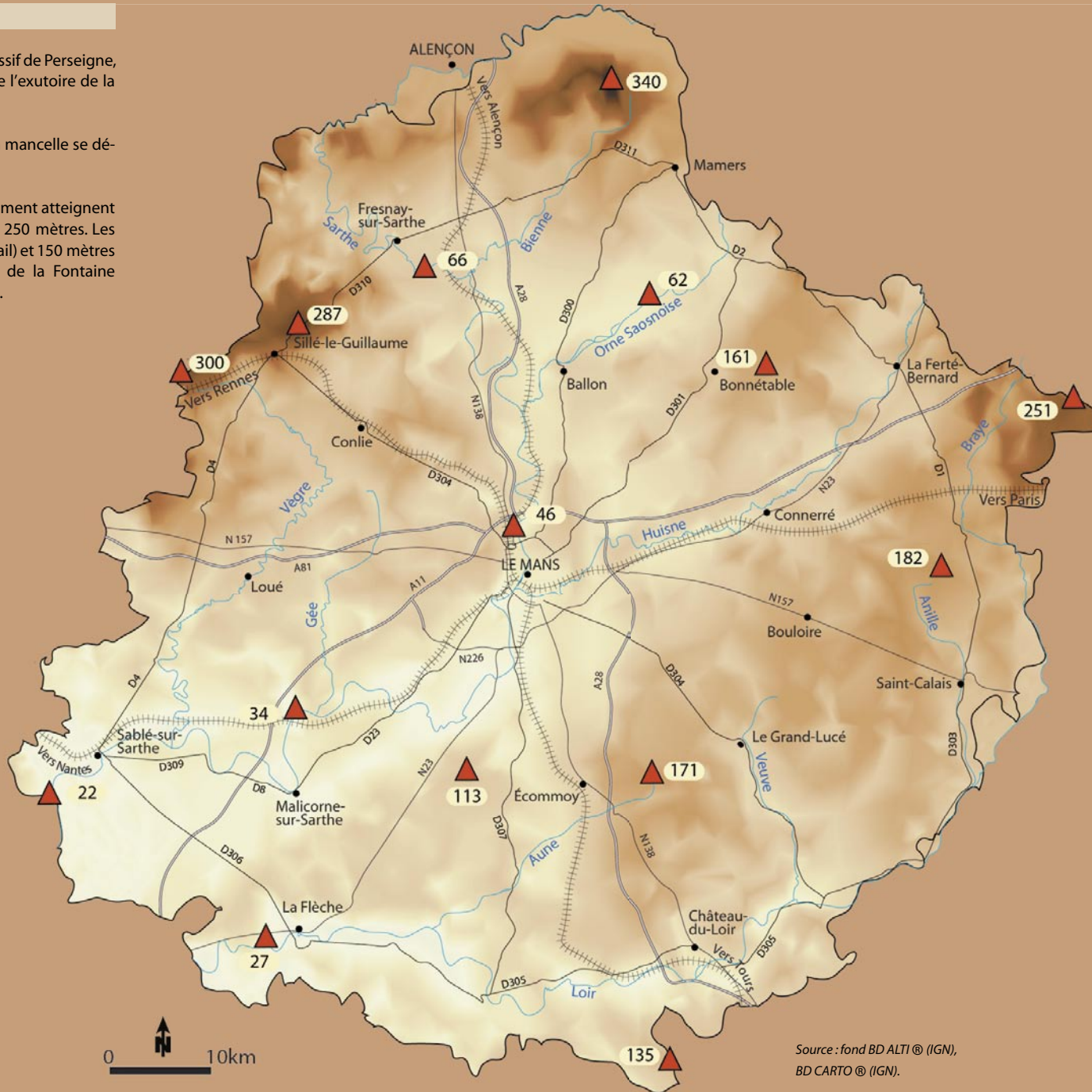
Au niveau de la confluence de la Sarthe et de l'Huisne, l'agglomération mancelle se développe à 45 mètres d'altitude environ.

Autour de cette zone de confluence, les reliefs qui ceinturent le département atteignent des altitudes diverses. Les reliefs du nord-ouest culminent autour de 250 mètres. Les plateaux de l'est oscillent autour de 200 mètres (aux abords de Montmirail) et 150 mètres (plateaux de Bonnétable et de Saint-Calais), tandis que le plateau de la Fontaine Saint-Martin ne s'élève plus qu'à 110 mètres d'altitude à son maximum.

Altitude comprise entre :



46 Repère altitudinal



Source : fond BD ALTI © (IGN),
BD CARTO © (IGN).

Le Massif armoricain

Si cet ensemble trouve une unité dans les formes amples et molles des collines allongées qui le composent majoritairement, il offre localement des contrastes saisissants.

Au nord-ouest, les formations gréseuses, résistantes à l'érosion, arment des reliefs puissants. Elles structurent les plus hauts reliefs du département : le massif de Perseigne (culminant à 340 mètres), les hauteurs à l'ouest de la commune de St-Léonard-des-Bois (environ 200 mètres), le massif des Coëvrons (286 mètres dans la Sarthe), et le massif de Charnie (288 mètres dans la Sarthe).

Les secteurs intermédiaires, sur schistes altérés, forment des reliefs plus mous, mais relativement élevés (culminant entre 150 et 200 mètres).

Au sud du Massif armoricain, le synclinal de Laval engendre un relief assez accidenté, en rapport avec l'action différentielle de l'érosion sur l'alternance de roches tendres (certains schistes) et de roches dures qui le caractérise.

Les cours d'eau (Haute Sarthe, Merdereau, Vaudelle et Orthe) sont très encaissés dans ces reliefs. Leurs vallées, aux flancs abrupts, sont parfois profondes d'une centaine de mètres (exemple de la Sarthe aux abords du bourg de Saint-Léonard-des-Bois) et souvent étroites.

Les plateaux

Les formations sédimentaires génèrent des paysages globalement plans (altitude moyenne de 140 m), surtout au sud et à l'est du département.

Ces plateaux atteignent leur altitude maximale dans le Perche, en limite orientale du département (environ 250 m sur la commune de Saint-Ulphace). Les vallées de la Brayte, de l'Anille, du Tusson et du Loir sont encaissées d'une cinquantaine de mètres dans ces plateaux, rompant brutalement la monotonie de ces étendues planes.

Vers l'ouest, le plateau de la Fontaine Saint-Martin culmine à seulement 110 mètres. La persistance de cette éminence dans la plaine cénomaniennne s'explique par sa couverture de grès éocène.

La plaine

Cette dépression a été formée par affouillement dans les étages cénomaniens tendres (sables au sud puis argile glauconneuse vers le nord-ouest).

L'orientation nord-est / sud-ouest de cette plaine a été déterminée par les mouvements tectoniques tertiaires qui ont dirigé l'écoulement des principaux cours d'eau vers le sud-ouest (Bienne, Orne Saosnoise, Huisne, Basse Sarthe, Loir, etc.).

Dans cet espace de plaine, les éléments de relief les plus identifiables sont les cuestas : la présence, dans les formations cénomaniennes, de couches plus denses induit la formation de cuestas toutefois peu marquées (Ballon, Champagne mancelle, etc.). Les cuestas jurassiques les plus vigoureuses, se succèdent en prenant de la hauteur, entre le cours de l'Orne Saosnoise et le massif de Perseigne. Globalement, elles sont orientées est - nord-est / ouest - sud-ouest.

La vallée du loir

Le plateau au sud du département est creusé par la large vallée au fond plat, et aux cotés locaux abrupts du Loir.



Source : fond BD CARTO® (IGN) ; Dufour, 1981.

En lien direct avec la géologie, le relief est façonné par les mouvements tectoniques et les facteurs érosifs (écoulements d'eau, vents, actions du gel, etc.) dont les incidences paysagères diffèrent en fonction de la nature des roches (dureté, etc.). Sur le plan de sa morphologie, le département de la Sarthe se caractérise là encore par la notion de "marche" abordée dans le paragraphe précédent. Le relief conditionne fortement le mode de perception des paysages (vastes panoramas fréquents depuis les contreforts du Massif Armoricain, ou au contraire, perceptions "écrasées" par l'absence de relief marqué).

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

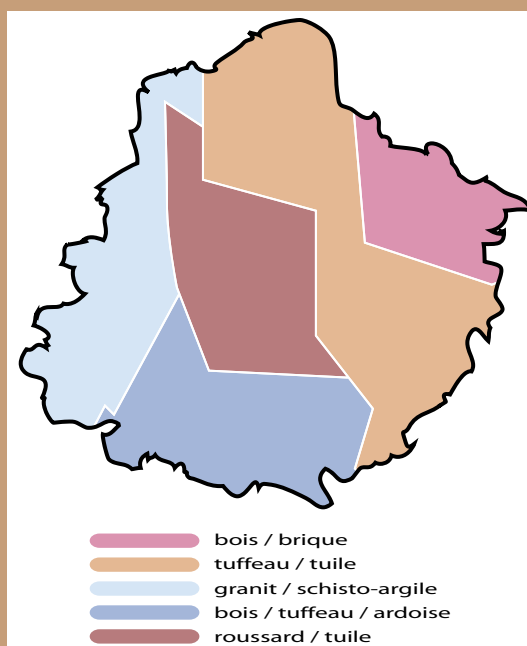
L'incidence du sous-sol sur les couleurs et les matériaux

De manière générale, l'utilisation de la pierre locale est à l'origine de la formation de paysages harmonieux (les couleurs et textures du bâti rappelant les couleurs et textures des affleurements rocheux et de divers éléments paysagers - tas de pierres, murets, etc.). La dénomination de certains terroirs montre l'importance des couleurs des matériaux dans la formation d'ensembles paysagers ("Maine noir" dans le massif ancien, en référence aux couleurs sombres des grès et schistes notamment, "Maine roux" sur les terrains cénomaniens en référence au grès roussard et aux sables ocre-jaune, "Maine blanc" en référence aux calcaires clairs au sud et à l'est du département). L'observation de phénomènes de mimétisme n'est pas rare, avec un bâti qui s'inscrit dans le prolongement direct, voire à l'intérieur même (habitat troglodyte) d'un affleurement rocheux.

Ponctuellement, la géologie peut avoir des conséquences spécifiques (d'ordre technique) :

- la présence de pierres se prêtant à la taille se traduit souvent par des encadrements en appareillage de roches plutôt que de briques et des linteaux monolithiques (granite dans les Alpes Mancelles) ;
- une roche mère dense et peu profonde peut induire la construction de murs épais permettant d'éviter le creusement de fondations profondes ; une roche tendre (tuffeau) pourra permettre le creusement de cavités ; etc. ;
- la présence de sables cénomaniens, souvent ferrugineux, extraits des carrières voisines, des rivières ou des étangs, offre au bâti traditionnel une gamme d'enduits (réalisés à base de chaux grasse et de sable) se déclinant du jaune clair (vallée du Loir) au jaune ocre-roux (Champagne Mancelle) ;

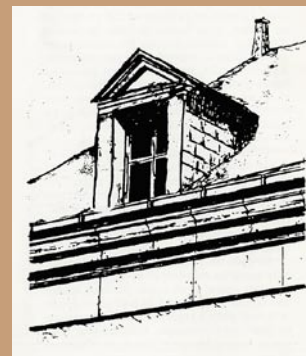
- l'abondance de l'argile sur tout le territoire départemental a favorisé, dès le XIX^e siècle, l'essor de la brique et de la tuile plate, grâce au dynamisme de l'industrie de la terre cuite.



La carte de la répartition des matériaux dominants entrant dans la construction du bâti traditionnel (CAUE 1991) témoigne de la corrélation entre la nature du sous-sol et celle des matériaux traditionnels de construction.



Les ouvertures présentent souvent des entourages en granit dans les Alpes Mancelles. (*)



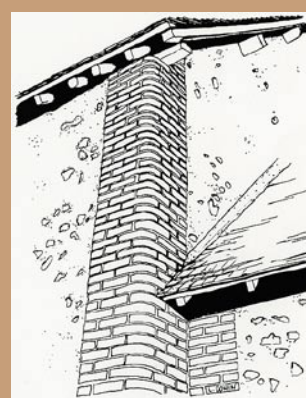
Le tuffeau de la vallée du Loir se prête bien à la taille, notamment pour les corniches. (*)



Tuffeau et brique



Granite



La brique remplace la pierre de taille là où l'argile est disponible. (*)



Roussard



Sable (enduit) et bois

L'habitat ancien (datant d'avant 1950) donne une image directe du sous-sol : en l'absence de facilité de transport des matériaux, le moyen le plus simple de construire consistait jadis dans l'emploi des matériaux disponibles sur place. Il en résulte des paysages où éléments bâtis et environnement paysager dialoguent étroitement et harmonieusement.



Argile (tuile)

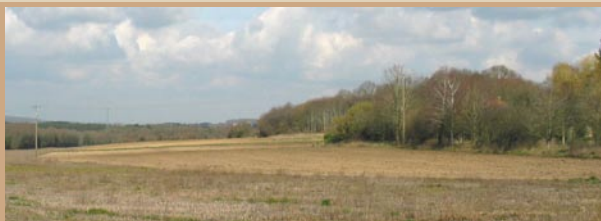


Calcaire

(*) : (source : CAUE 72)

L'expression paysagère directe

La grande diversité pédologique du département s'exprime tout particulièrement en hiver au niveau des couleurs des terres labourées.



L'expression paysagère indirecte

Ces sols sont à l'interface entre le sous-sol et la couverture végétale du territoire. De leurs caractéristiques dépend le type de végétation et, a fortiori, d'agriculture, qui vont pouvoir se développer. En cela, ils constituent un facteur déterminant pour les paysages.

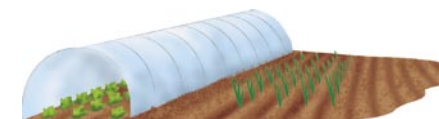
Quelques exemples illustrant la diversité des sols sarthois

En parcourant le département, on rencontre ainsi :

- les sols de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon (à l'ouest et au nord) qui constituent de très bonnes terres pour la culture des céréales ;
- les terres profondes du Marollais (au nord) ;
- à l'ouest, à la limite de la Mayenne, des limons froids et mouillants ;
- au nord du département, des sables argileux, très mouillants (sur argiles glauconieuses) ;
- dans la dépression centrale, des sols maigres, très séchants sur les sables cénomaniens (ce sont les plus mauvais sols du département) ;
- au sud de la Sarthe, sur les plateaux, des limons qui forment des sols naturellement médiocres, mais pouvant devenir relativement bons après drainage ;
- dans les fonds de vallées, des argiles lourdes, très humides ;
- les sols argilo-calcaires des pentes du sud du département, propices à la culture de la vigne.

L'hétérogénéité du sous-sol va de pair avec la grande variété pédologique des terroirs sarthois. Celle-ci se traduit dans les paysages à deux niveaux : direct (couleur des labours) et indirect (nature de la végétation).

IMPACT INDIRECT DES SOLS SUR LES PAYSAGES -EXEMPLE-

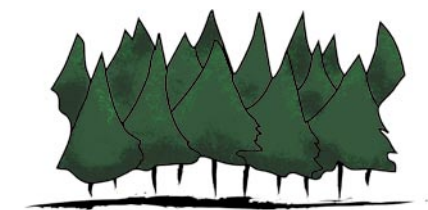


CULTURES MARAÎCHÈRES sur ces sols légers moyennant des apports d'eau et d'engrais. Les paysages sont marqués par les plantations en mosaïque (petites surfaces de plantations homogènes juxtaposées) et par les tunnels de culture.

MARAÎCHAGE

SOLS SABLEUX (maigres et très séchants)
développés sur ...
...SABLES CÉNOMANIENS

SYLVICULTURE



PLANTATIONS DE CONIFÈRES sur ces mêmes sols non irrigués et non enrichis. Les paysages sont marqués par des arrière-plans de nappes sombres bleutées et des premiers plans de hauts "rideaux" arborés denses.

CULTURES ET FORÊTS : RAPPELS HISTORIQUES

L'ouverture des espaces forestiers à l'agriculture : les défrichements

En plus des témoignages archéologiques et historiques, la toponymie et les formes du parcellaire permettent de déterminer les différentes époques de défrichements et de mises en culture.

Les premiers défrichements de grande envergure sont le fait des Celtes (2^e moitié du premier millénaire avant Jésus-Christ) et ont lieu principalement dans le sud du département.

Durant la période gallo-romaine (1^{ère} moitié du premier millénaire après Jésus-Christ), les défrichements se poursuivent vers le nord-ouest du Mans. Les secteurs mis en culture sont les bons terroirs à blé (Champagne mancelle), alors que les plateaux argileux (au sud-est du Mans) sont délaissés. Une prédilection marquée pour les vallées du Loir, de la Sarthe et de l'Huisne apparaît également. Le paysage rural est alors constitué d'îlots cultivés plus ou moins isolés par des massifs boisés. L'alternance des cultures de céréales et des pâturages (sur les terres en jachère) constitue des paysages ouverts.

Entre les VI^e et X^e siècles (Haut Moyen-Âge), quelques terroirs de moindre qualité sont défrichés, notamment au nord du Mans et dans l'est. Avant la période médiévale, toutes les bonnes terres à blé étaient d'ores et déjà cultivées, exceptions faites du sud de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon : vallées du Loir et de la Braye, Saosnois, Bélinois, Champagne mancelle et abords du Mans. Toutefois, avant le XI^e siècle, la couverture forestière du Maine et du Perche est encore dense.

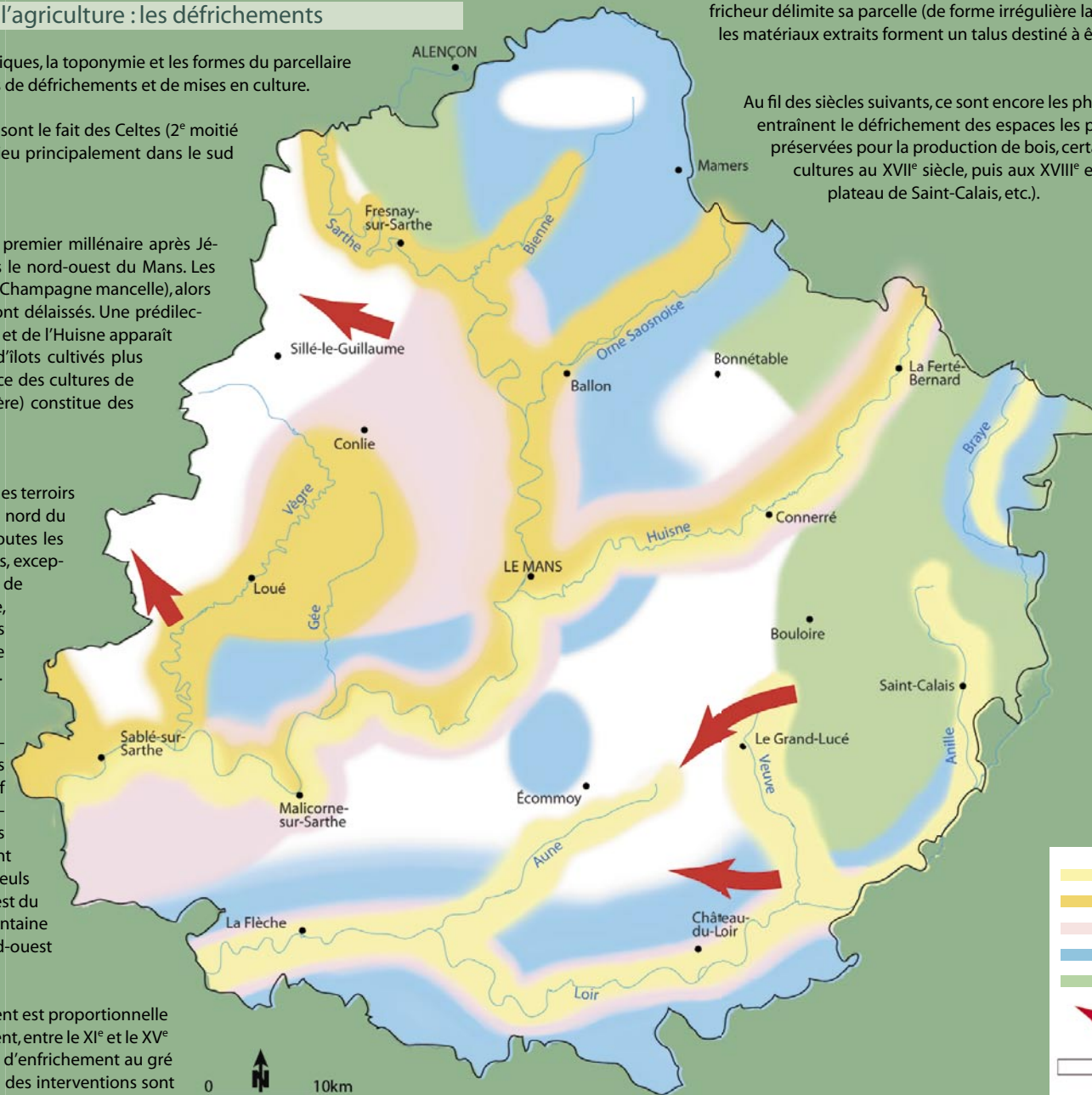
La période médiévale se caractérise par une intense activité de défrichement. Les grands massifs forestiers couvrant jusqu'alors les secteurs au relief accidenté des confins du Massif Armoricain, les plateaux du Perche et de Saint-Calais sont désormais "rognés" de toute part. Cela isole progressivement des massifs forestiers de moindre taille dans les seuls secteurs défavorables à l'agriculture (landes à l'ouest du plateau de Saint-Calais et sur le plateau de la Fontaine Saint-Martin, forêts sur les massifs gréseux du nord-ouest et du nord, etc.).

Au cours du Moyen Âge, la pression de défrichement est proportionnelle à la pression démographique. C'est ainsi qu'alternent, entre le XI^e et le XV^e siècles, des phases de défrichement et des phases d'enfrichement au gré des guerres, épidémies et famines... (environ 1/5 des interventions sont dues aux ecclésiastiques).

Cette période agricole laborieuse qu'est le Moyen Âge se caractérise également par la mise en place du bocage : le dé-

fricheur délimite sa parcelle (de forme irrégulière la plupart du temps) par un fossé dont les matériaux extraits forment un talus destiné à être planté d'arbres.

Au fil des siècles suivants, ce sont encore les phases de pression démographique qui entraînent le défrichement des espaces les plus pauvres. Alors que les forêts sont préservées pour la production de bois, certaines landes sont remplacées par des cultures au XVII^e siècle, puis aux XVIII^e et XIX^e siècles (sur le massif ancien, le plateau de Saint-Calais, etc.).



- Période néolithique
- Epoque celtique
- Epoque Gallo-romaine
- Haut Moyen-Age
- Moyen-Age
- Deuxième moitié du deuxième millénaire
- Zones tardivement défrichées ou non défrichées (landes, forêts, etc.)

Source : fond BD CARTO © (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

CULTURES ET FORÊTS : RAPPELS HISTORIQUES

La mise en culture du territoire sarthois à partir du XVIII^e siècle

Les paysages agricoles sarthois du XVIII^e au XIX^e siècles ont été principalement marqués par :

- les cultures céréalières (sur les bonnes terres de la Champagne mancelle, du Saosnois et de la plaine de Mamers) ;
- les cultures du chanvre (qui marquent surtout le Saosnois et le Béloinois) ;
- l'entretien des landes et des jachères par les ovins et les caprins ;
- l'augmentation du nombre de fruitiers (dans la vallée du Loir et les Alpes mancelles).









Quelques productions spécifiques sont déjà présentes dans les paysages : volailles (poularde du Mans), vignoble, chevaux (du Perche).

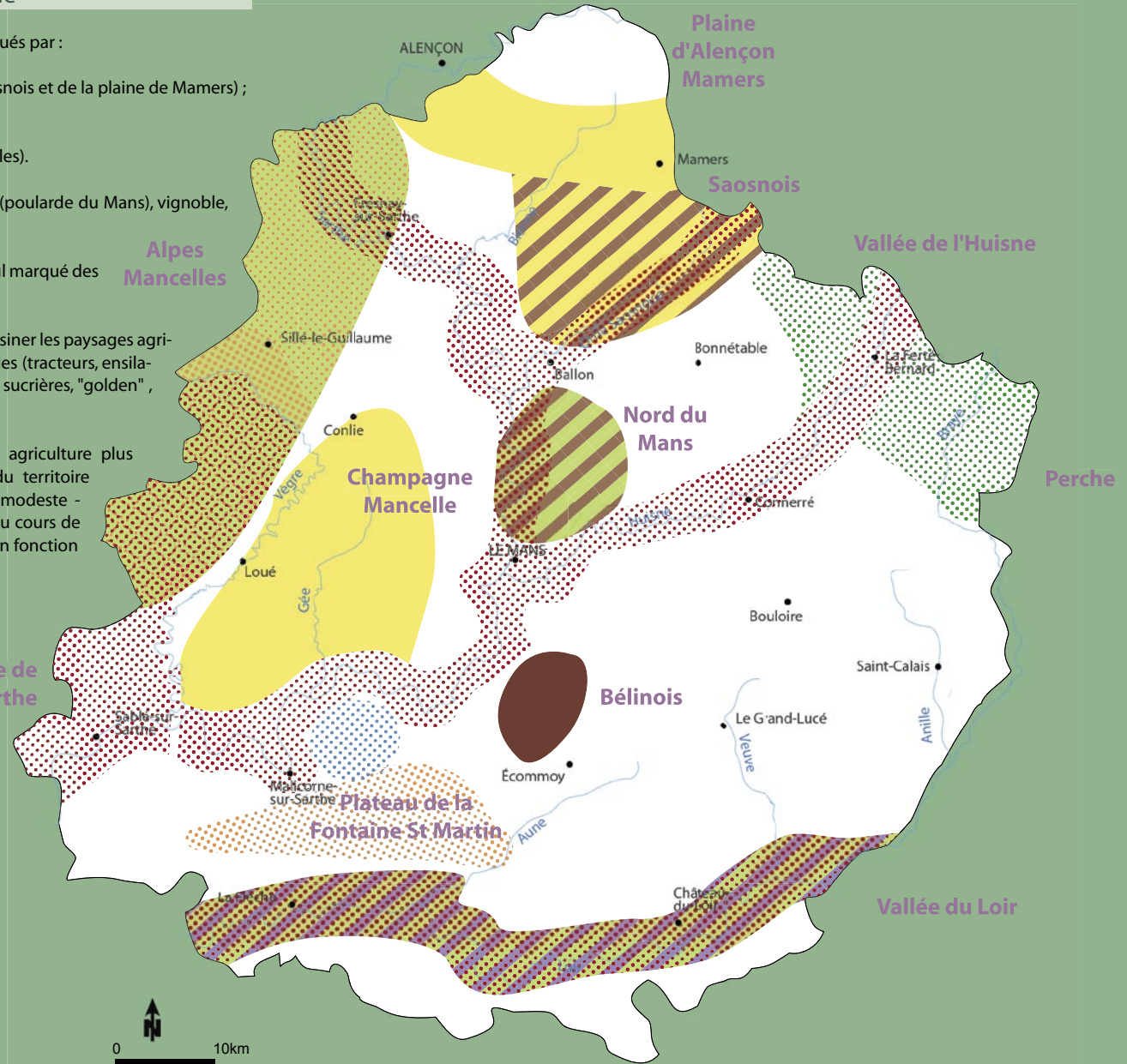
Dès le début du XX^e siècle, les mutations du secteur agricole s'accélérent avec un recul marqué des productions traditionnelles : les bovins (lait) et le chanvre.

Mais c'est à partir des années 1950 que tout se bouscule et que commencent à se dessiner les paysages agricoles qui sont ceux de la Sarthe d'aujourd'hui. L'introduction de techniques nouvelles (tracteurs, ensilages, insémination artificielle), de désherbants, de nouvelles productions (betteraves sucrières, "golden", maïs, etc.) fait émerger un nouveau paysage.

L'abandon progressif de la polyculture - élevage traditionnelle au profit d'une agriculture plus spécialisée en est la principale conséquence. Après la relative uniformisation du territoire agricole (polyculture - élevage dans un cadre bocager et exploitations de taille modeste - moins de 15 hectares - avant les années 1950), celui-ci s'hétérogénéise à nouveau au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les "spécialités agricoles" étant à nouveau choisies en fonction des potentialités des terroirs.

Spécialités agricoles au XVIII^e siècle

-  Culture céréalière
-  Culture du chanvre
-  Arboriculture fruitière (pommiers essentiellement)
-  Viticulture
-  Elevage ovin et caprin
-  Elevage avicole ("Poularde du Mans")
-  Elevage bovin (surtout laitier)
-  Elevage équin (cheval "Percheron")



Source : fond BD CARTO ® (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.



Source : fond BD CARTO © (IGN) ; carte schématique réalisée par interprétation de texte, d'après Dufour, 1981.

Entre bocage et paysage ouvert

Avant le XVIII^e siècle le bocage sarthois conditionne trois types de structures paysagères.

LE BOCAGE FERMÉ se développe essentiellement sur les terrains accidentés (où les haies jouent un rôle anti-érosif) et sur les sols argileux. La taille des parcelles est variable selon qu'elles appartiennent à des exploitations prospères ou pauvres. Au XVIII^e siècle, le bocage n'est pas exclusivement réservé à la prairie, les champs aussi sont enclos.

LE BOCAGE SEMI-OUVERT présente des poches non cloisonnées qui interrompent le maillage régulier. Ces secteurs ouverts correspondent essentiellement aux "fraises" : ensemble de terres agricoles cultivées en commun. La fréquence de ces ouvertures s'accroît vers le sud du département.

LE PAYSAGE OUVERT caractérise les régions calcaires où la culture des céréales domine. Quelques obstacles se dessinent toutefois au sein de ces espaces ouverts : sommets de buttes boisés, bocage dans les fonds de vallées. Cependant, le XVIII^e siècle voit l'expansion du bocage sur ces secteurs calcaires (haies arbustives souvent).

Au XIX^e siècle, le maillage bocager se généralise sur l'ensemble du territoire agricole sarthois.

Quelques clés historiques de répartition du bâti agricole sur le territoire

Le bâti ancien intègre l'ensemble des données environnementales, sociales et économiques d'un terroir pour composer des paysages bâtis chargés de signification.

Avant le XVIII^e siècle, sur les terroirs les moins pauvres, les populations pouvaient vivre exclusivement de l'agriculture. Ainsi, dans les zones de bocage, le bâti agricole était dispersé au cœur des exploitations, avec de rares hameaux regroupant quelques sièges d'exploitations. Les zones ouvertes de la Champagne mancelle et de la plaine d'Alençon sont des cas particuliers, en ce sens qu'elles correspondent à de riches terroirs à blé mais où l'habitat s'est regroupé autour des rares points d'eau (organisation communautaire du quotidien : fours banaux, pratique de la vaine pâture sur les prairies, etc.).

A proximité des massifs forestiers, qui offraient des potentialités de diversification des activités, et là où la population agricole devait, pour vivre, exercer une activité complémentaire, des hameaux, voire des bourgs pouvaient se former, regroupant les activités (artisanats et services).

Après le XVIII^e siècle, suite à l'embocagement progressif des zones ouvertes, l'implantation du bâti rural devient majoritairement dispersée.

Les caractéristiques des paysages actuels trouvent leurs racines dans l'histoire des terroirs sarthois. Ainsi, le mode et l'époque de leur mise en culture sont encore souvent lisibles dans les paysages (au travers de la forme du parcellaire, des productions en place, des caractéristiques bocagères ou encore de la répartition du bâti agricole traditionnel).

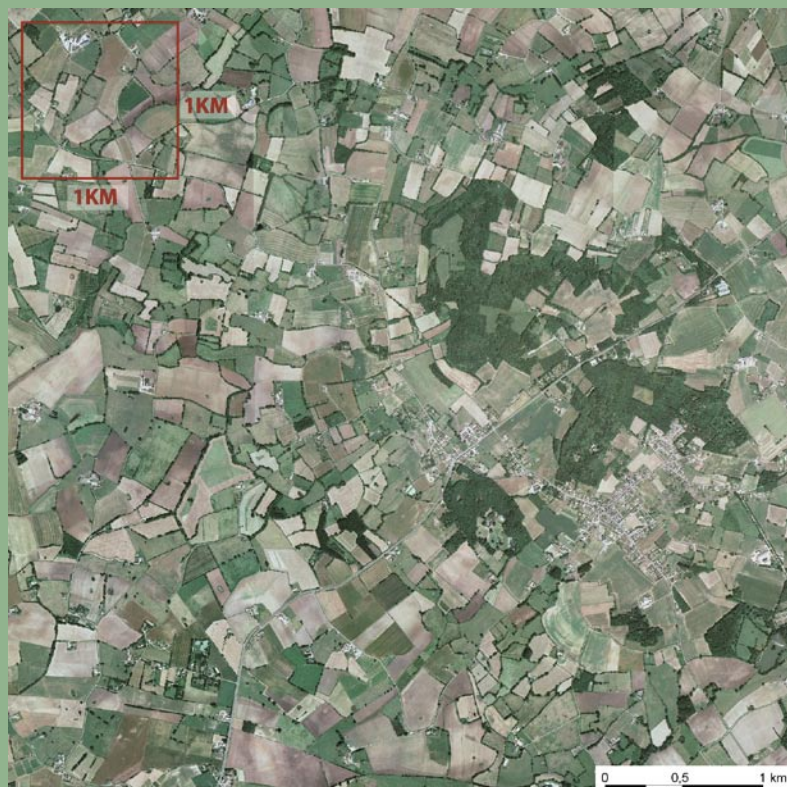
L'organisation foncière des terres agricoles

LES PETITES PARCELLES

En plus des fonds de vallons et vallées où elles sont assez fréquentes, les petites parcelles peuvent recouvrir des terroirs entiers : le nord du massif de Perseigne, le Perche, le Bélinois, la région au sud de Sablé et le massif ancien depuis la Charnie jusque vers les Alpes mancelles.

Ce sont le plus souvent des secteurs défavorisés pour l'agriculture et qui n'ont pas subi les restructurations inhérentes aux réorientations des productions vers les grandes cultures.

Ces régions sont ainsi constituées de mosaïques de parcelles juxtaposant des couleurs et des textures nombreuses (labours, cultures, prairies, etc.) et créant ainsi des paysages souvent variés et rythmés (répétition de motifs paysagers).



Secteur bocage au nord de la forêt de Perseigne

Source : fond BD ORTHO® (IGN).

LES GRANDES PARCELLES

Les parcellaires les plus grands s'observent dans la plaine d'Alençon - Mamers et le Saosnois. Là, les plus grandes cultures (surtout des céréales) sont produites sur de très vastes parcelles dépassant fréquemment les 50 ha. Les paysages induits, sur ces grands plateaux et plaines du nord de la Sarthe, sont très ouverts, en l'absence de tout type de cloisonnement sur de grandes surfaces (haies, fossés, clôtures, etc.). Les champs s'étirent à perte de vue, laissant apparaître les formes planes du terrain, et quelques éléments bâtis ou bosquets dessinent leurs silhouettes, atténuées par la distance, loin au-delà des limites de parcelle. L'impression de démesure et de très large échelle est très marquante.

D'autres secteurs présentent également un large parcellaire. Ce sont principalement la Champagne mancelle et certaines zones du plateau de Saint-Calais. Dans ces cas, les zones de grandes parcelles sont souvent isolées les unes des autres par des secteurs au parcellaire plus resserré (ce sont souvent des vallons mais pas systématiquement), formant des paysages séquencés.



Grandes parcelles ouvertes dans la plaine d'Alençon-Mamers

Source : fond BD ORTHO® (IGN).

AUTRES

Ailleurs, il est plus difficile de dégager une caractéristique dominante puisque des parcelles de taille intermédiaire voisinent avec des secteurs au parcellaire resserré ou plus large. Le nord du Mans est caractéristique de ces secteurs hétérogènes, de même que la vallée du Loir et la vallée de la Sarthe. Cette organisation du parcellaire est liée à une pratique agricole traditionnelle de la Sarthe : la polyculture - élevage (mode de production adapté à l'hétérogénéité du parcellaire agricole).

Les régions bocagères

On peut, aujourd'hui, distinguer différentes régions bocagères sarthoises.

BOCAGE DENSE

Les deux principales régions bocagères denses de la Sarthe sont :

- le nord du massif de Perseigne ;
- le massif géologique ancien (nord-ouest du département).

Elles couvrent, à elles deux, 20 à 25 000 hectares. Ce sont deux régions où perdure la tradition agricole sarthoise de l'élevage laitier. En effet, le relief et la qualité des sols (massif ancien) et l'hydromorphie (nord-Perseigne) n'ont pas permis la pratique de grandes cultures (maïs, blé, betteraves à sucre, etc.) et ont favorisé la conservation du bocage (fonction anti-érosive et drainante des haies et des fossés, mais aussi abris pour les troupeaux). La maille bocagère conserve un bon niveau de continuité et la petite taille des parcelles génère un maillage assez dense.

BOCAGE PARTIELLEMENT OUVERT

Une trame bocagère est encore lisible en dépit de quelques dégradations :

- au nord et au nord-est du Mans ;
- dans le bocage cénoman (à l'ouest - sud-ouest du Mans).

3 à 5 000 hectares sont concernés par ces paysages fermés à semi-ouverts.

BOCAGE DÉSTRUCTURÉ

Dans ce type de bocage, la trame est inégalement disloquée, plus ou moins discontinue, les haies présentent de nombreuses interruptions et sont dégradées à différents niveaux (dominante arbustive, sénescence des arbres se maintenant, individus morts toujours en place, talus arasés, etc.). Il est la conséquence de remembrements partiels ou d'autres types d'évolutions du foncier (échanges amiables, etc.) qui ont conduit à la fusion de parcelles juxtaposées. Cette absence de cohérence bocagère caractérise le plateau de Saint-Calais, le Perche, le nord de la vallée de la Sarthe et le secteur au nord de Sablé où quelques poches bocagères denses sont dispersées dans une matrice globalement ouverte.

BOCAGE COMME LIEN ARBORÉ

Dans les secteurs sableux (au sud de la "dépression centrale"), ainsi que dans la vallée du Loir, les boisements sont particulièrement présents. Les haies qui existent entre les boisements prennent une valeur paysagère particulière en ce sens qu'elles complètent activement le cloisonnement de l'espace.

BOCAGE EN MUTATION

Dans les terroirs agricoles où la production de grandes cultures a pu se développer, le territoire agricole a été "aménagé" de manière à permettre une exploitation aussi productive que possible. Cela s'est traduit par des arasements de haies en grand nombre et une ouverture complète des paysages. La maladie de l'Orme a également participé à cette ouverture des paysages.

- Entre les années 1960 et 1985, les contrats de production de betteraves à sucre ont induit l'ouverture de la plaine de Conlie.
- Entre 1980 et 1990, l'essor des productions de maïs a généré les grands espaces ouverts de la plaine de Marolles et Mangers.
- Les derniers remembrements ont été réalisés dans la région de Brulon dans les années 1985 - 1990, afin de pouvoir y développer les grandes cultures céréalières.

C'est dans ces 3 régions que se trouvent les plus vastes ensembles paysagers ouverts de la Sarthe.

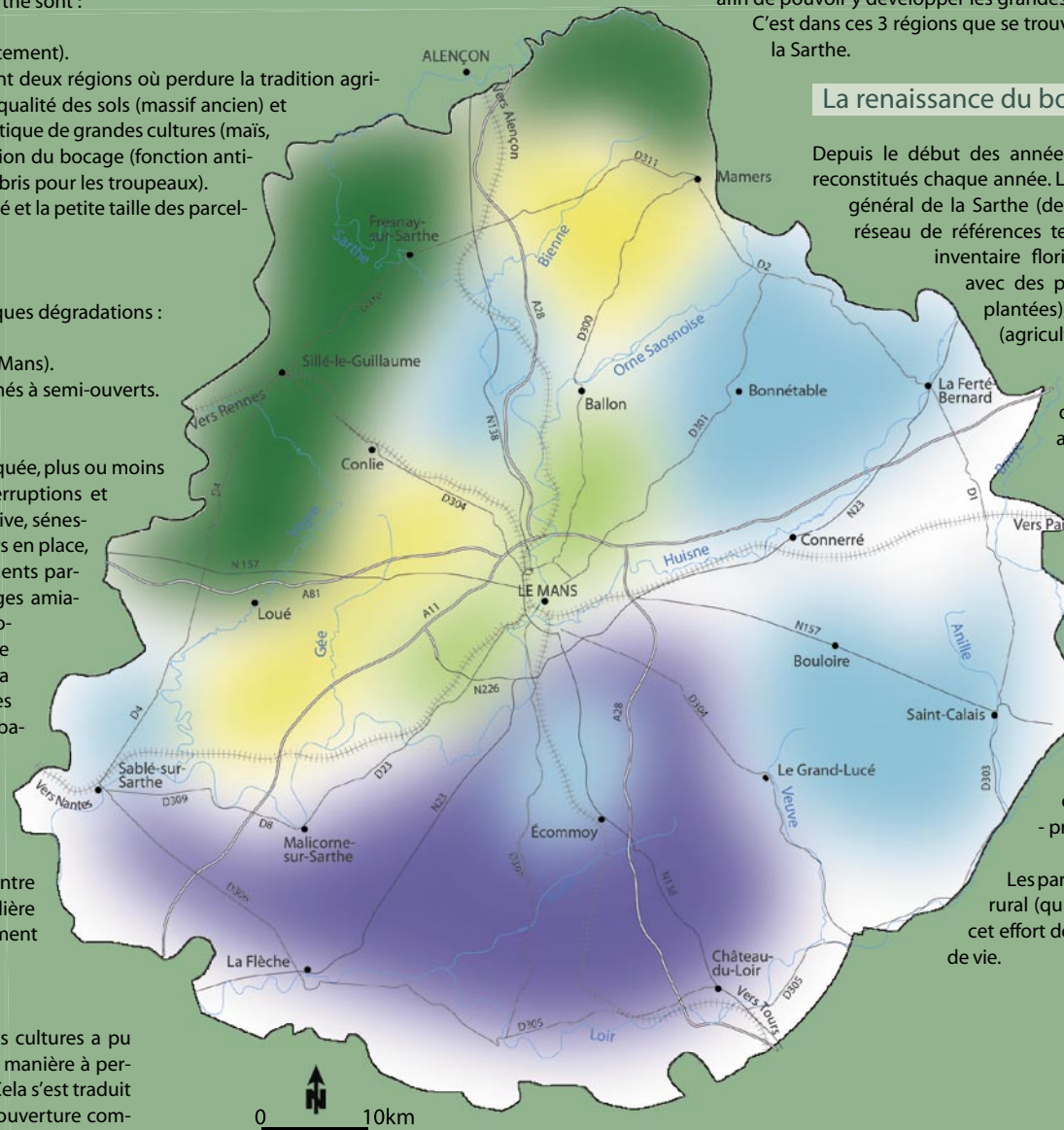
La renaissance du bocage ?

Depuis le début des années 1990, plus de 100 kilomètres de haies ont été reconstruits chaque année. La Chambre d'agriculture (depuis 1977) et le Conseil général de la Sarthe (depuis 1985) ont œuvré ensemble à la création d'un réseau de références techniques (expérimentation...), la réalisation d'un inventaire floristique, la production de plants en collaboration avec des pépiniéristes (rediversification du panel d'essences plantées), et la sensibilisation des acteurs liés au bocage (agriculteurs et particuliers vivant en milieu rural).

Actuellement, les candidats planteurs ont à leur disposition une trentaine d'espèces qui permet une adaptation aux goûts et aux milieux. Ces candidats planteurs sont essentiellement des agriculteurs (70 à 75 %), motivés par diverses raisons :

- obligations réglementaires liées aux permis de construire ou au cahier des charges de productions labellisées (35 % de plantations effectuées en 30 ans sont à imputer au cahier des charges des poulets de Loué LABEL ROUGE) ;
- préoccupations esthétiques liées au cadre de vie ;
- production de bois et énergies renouvelables (le "chauffage plaquettes" permet d'assurer l'autoconsommation de chaleur d'une exploitation agricole avec 5 à 10 km de haies - cèpées entretenues) ;
- protection contre les intempéries (vents, orages, etc.).

Les particuliers, de plus en plus nombreux à habiter en milieu rural (quiétude et coût de l'habitat) participent également à cet effort de plantation pour des raisons d'amélioration du cadre de vie.



Source : fond BD CARTO © (IGN) ; carte schématique réalisée à partir d'un entretien (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

Le lien entre bocage et perception des paysages

BOCAGE DENSE

Dans le nord-Perseigne, les paysages sont pittoresques et intimes, mais les vues d'ensemble sont rares et localisées en raison de l'absence de vallonnements marqués.

Dans le massif ancien, fortement vallonné, le bocage génère des paysages également pittoresques et intimes mais où certains points de vue peuvent se dégager grâce aux perceptions dominantes qu'offrent les reliefs.



BOCAGE PARTIELLEMENT OUVERT

Les perceptions éloignées alternent avec les ambiances intimes des vues arrêtées par des premiers plans de rideaux d'arbres.



BOCAGE DÉSTRUCTURÉ

Les paysages induits sont globalement semi-ouverts à ouverts et la végétation bocagère y constitue plus un mot-paysager dispersé qu'un véritable élément de cloisonnement de l'espace.



BOCAGE COMME LIEN ARBORÉ

Les haies qui existent entre les boisements prennent une valeur paysagère particulière en ce sens qu'elles complètent activement le cloisonnement de l'espace.



BOCAGE EN MUTATION

Les impressions laissées par ces paysages sont diverses : homogénéité voire monotonie, contraste d'échelle entre les éléments de repère visuel (bâti agricole, rares bosquets, voirie, etc.) et l'ampleur des espaces décroisonnés.



PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Identité arborée des campagnes sarthoises

Les essences bocagères, bien que peu diversifiées aujourd'hui, se répartissent de la manière suivante :



LE CHÊNE est présent à peu près partout, mais domine nettement dans le nord Sarthe. Sa silhouette noueuse et majestueuse caractérise notamment les hautes haies des Alpes mancelles.



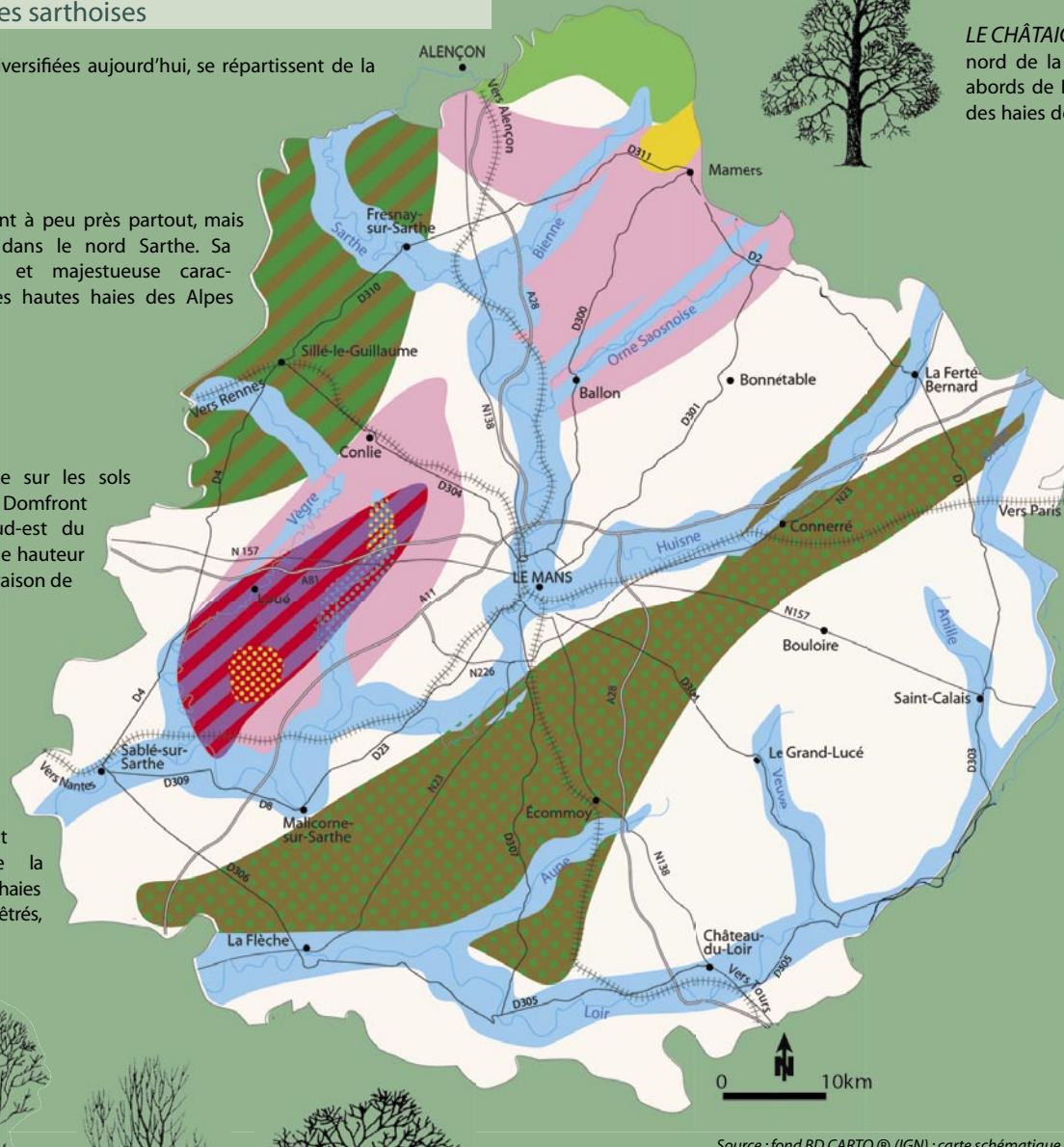
LE NOYER se développe sur les sols argilo-calcaires (entre Domfront et Avoise-Brûlon) au sud-est du Mans. Il forme des haies de hauteur moyenne, peu denses en raison de ses frondaisons lâches.



L'ORME se cantonne actuellement dans les secteurs argileux mais était autrefois beaucoup plus répandu et même dominait certainement avant que la graphiose ne l'élimine. Ces haies forment des taillis enchevêtrés, opaques.



En milieu humide, **LES AULNES, PEUPLIERS, TREMBLES, FRÊNES ET SAULES** sont traditionnellement privilégiés. Par exemple, les haies du nord-Perseigne sont essentiellement constituées de saules cendrés et saules des vanniers ; elles sont basses et enchevêtrées et contrastent fortement avec les alignements plus hauts, plus rigides et moins opaques des peupliers, ou les haies trapues de frênes têtards.



Source : fond BD CARTO® (IGN) ; carte schématique réalisée à partir d'un entretien (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

LE CHÂTAIGNIER occupe principalement les haies sur sables et sur les limites nord de la vallée du Loir. Il peut se retrouver, ponctuellement, jusqu'aux abords de Bonnétable. Souvent menés en cépées, les châtaigniers forment des haies de hauteur moyenne et très denses en période végétative. Dans le sud, les châtaigniers sont greffés (type Nouzillard) et forment des vergers.



QUELQUES MERISIERS peuvent agrémenter les secteurs aux sols les plus riches avec leurs abondantes floraisons blanches printanières.



LES ACACIAS, aux troncs clairs et grêles, caractérisent les milieux sableux, de par la transparence et la légèreté de leurs silhouettes.



LES CYTISES en cépées agrémentent de leurs denses floraisons jaunes les bocages sur calcaires (régions de Mangers, Domfront et Chantenay). Ils forment des haies basses (environ 3 à 5 mètres) et compactes.

Source : illustrations extraites de Phillips, 1988.

	Chêne		Châtaignier
	Saule		Acacia
	Noyer		Cytise
	Aulne, etc.		Merisier
	Orme		

N.B. La morphologie de ces différentes essences s'adapte à la proximité induite par les haies. Lorsque les alignements sont peu denses (bocage destructuré) les silhouettes "naturelles" reprennent leurs droits.

PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Les productions agricoles et l'identité paysagère des terroirs

LÉGUMES - PETITS FRUITS

Implantations : Vallée de l'Huisne
Vallée de la Sarthe

Remarques : Sables cénomaniens favorables aux fraises et aux asperges

Impacts paysagers : Textures variées des petites parcelles juxtaposées



VIGNES - VERGERS

Implantations : Vallée du Loir

Remarques : Essor des pommiers qui remplacent une partie des vieux vignobles sauf aux abords de Château-du-Loir et la Chartre-sur-le-Loir où le vignoble se maintient

Impacts paysagers : Paysages identitaires et soignés des vignobles rappelant ceux de la vallée de la Loire (vignes et bâti associé)

Importantes variations saisonnières



ELEVAGES AVICOLES - POULETS

Implantations : Généralisées

Remarques : Production dynamique à l'échelle du département

Impacts paysagers : Prégnance des bâtiments d'élevage avec leurs silos caractéristiques et leur grand nombre. Valeur identitaire des prairies emplies de volailles



ELEVAGE PORCIN

Implantations : Généralisées

Remarques : En association avec la culture de céréales

Impacts paysagers : Prégnance des bâtiments d'élevage hors sol

ELEVAGE OVIN

Implantations : Région de Sablé-sur-Sarthe - Région de Saint-Calais

Remarques : Production localisée

Impacts paysagers : Diversification des paysages liés à l'élevage dans une région où le bovin domine

ELEVAGES BOVINS - LAIT

Implantations : Nord Perseigne - Alpes mancelles - Région de Ballon - Région de Montfort

Remarques : Terroirs peu favorables à d'autres cultures ou élevages

Impacts paysagers : Les vaches brunes et blanches (normandes, etc.) et noires et blanches (holsteins, etc.) se côtoient dans les pâturages

Présence moindre dans les paysages des troupeaux (augmentation des temps en stabulation)

Prégnance des stabulations dimensionnées pour de grands troupeaux



ELEVAGES BOVINS - VIANDE

Implantations : Région de Sillé-Charnie - Vallée de l'Huisne - Vallée de l'Orne saosnoise

Remarques : Essor de cet élevage peu contraignant là où la qualité des pâturages le permet

Impacts paysagers : Diversification des races de bovins dans les campagnes sarthoises (introduction de charolaises, etc.)



BLÉ - MAÏS

Implantations : Saosnois - Béloinois - Sud département

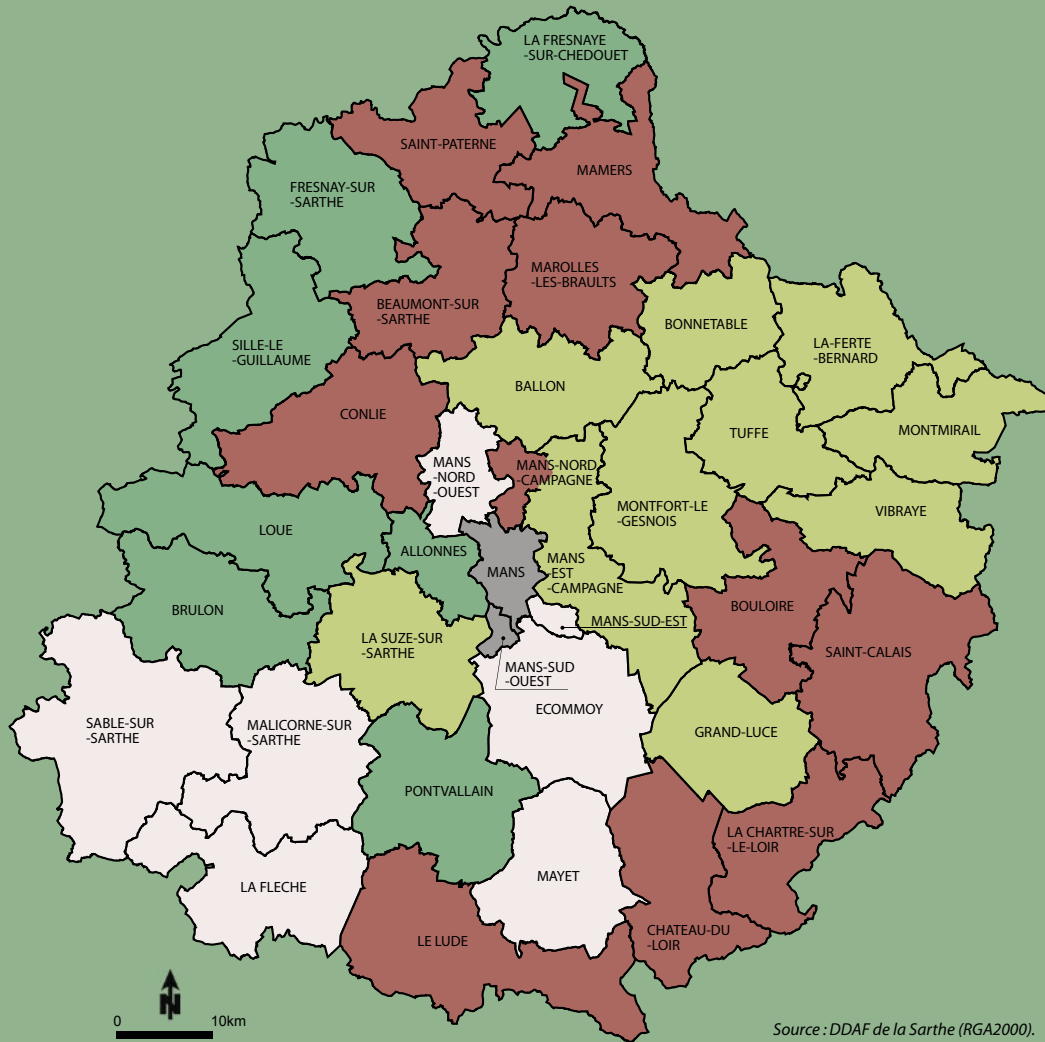
Remarques : Essor du maïs hybride au détriment du blé qui regagne en surface après 1974 avec la hausse des rendements permise par les nouvelles variétés. Taille des exploitations insuffisante pour la monoculture d'où les cultures d'appoint : betteraves sucrières, chanvre, semences fourragères et même vergers dans le Sud

Impacts paysagers : Fermeture des paysages lorsque le maïs est mature



PAYSAGES AGRICOLES D'AUJOURD'HUI

Les orientations agricoles des différents cantons sarthois



Source : DDAF de la Sarthe (RGA2000).

Des plus petites parcelles aux formes irrégulières aux plus grandes parcelles géométriques, la Sarthe offre aujourd'hui un très large échantillonnage d'organisations foncières.

Cette organisation foncière est plus ou moins soulignée par la trame bocagère en place. La densité de cette dernière (et donc son impact sur le paysage) compose différentes "régions bocagères". Enfin, les orientations agricoles des différents terroirs renforcent encore la diversité des paysages de production.

Il en résulte une grande richesse de nuances pour qui observe les paysages "quotidiens".

- Polyculture
- Polyélevage à orientation herbivore
- Grandes cultures et herbivores
- Autres combinaisons cultures-élevage

CAS PARTICULIER DE L'IMPACT PAYSAGER DES ÉLEVAGES DE VOLAILLES DE LOUÉ

Si la production de volailles LABEL ROUGE de Loué fut bien, à l'origine, une initiative des exploitants de la région de Loué, elle concerne, à l'heure actuelle, la plus grande partie du territoire départemental. La Champagne de Conlie, très spécialisée dans la production de céréales, est un des rares terroirs qui ne soit pas encore concerné puisque des volaillers se sont implantés jusque dans la plaine de Mangers.

Actuellement, la Sarthe compte plus de 900 éleveurs membres du Syvol Qualimaine (Syndicat des volailles fermières de Loué). L'empreinte, dans les paysages, de ces élevages spécifiques est notable :

- les grands bâtiments (400 m² environ pour des volailles de chair et 600 m² environ pour des volailles pondeuses) sont très caractéristiques (bas et allongés, ils sont accompagnés d'un silo à l'une de leurs extrémités). Ils constituent des points d'appel visuels récurrents dans les paysages ;
- le cahier des charges "LABEL ROUGE" des volailles fermières de Loué impose une surface de 2 à 6 hectares mobilisés autour des bâtiments et attribués à l'évolution en plein air des volailles. Ces surfaces doivent être boisées selon les préconisations liées à un diagnostic paysager qui prend en compte les modes de boisement traditionnel du contexte environnemental (haies bocagères et/ou bosquets, etc.). Lorsque la plantation de haies bocagères est suggérée, cela correspond à un linéaire de 500 m de haies environ.



L'essor de cette production dans la Sarthe peut être, dans une certaine mesure, à l'origine de mutations paysagères dans certains terroirs où la multiplication des haies bocagères participe à la structuration des paysages ...



OMNIPRÉSENCE DES BOISEMENTS

La caractérisation des boisements en Sarthe

Le département de la Sarthe se caractérise par une couverture boisée relativement importante. Le dernier inventaire forestier national (1999) fait état d'une surface boisée de 107 589 hectares, soit 17,22 % du territoire départemental.

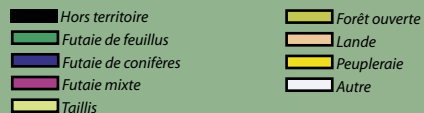
Ce sont, en très large majorité, des forêts de production (environ 97 %). Les formations forestières sont principalement des boisements privés (environ 86 %), les terrains domaniaux représentant environ 13 % et les terrains communaux moins de 1 %.

Les forêts domaniales (Bercé, Perseigne, Sillé, Petite Charnie et Bonnétable) couvrent à elles seules environ 14 600 hectares. Certains de ces massifs sont réputés à l'échelle nationale : hêtraies de Perseigne, mais surtout chênaies de Bercé citées comme les plus belles de France, et parmi les plus réputées en Europe ...

Les peuplements forestiers se répartissent à peu près équitablement entre les futaies (44,21 %) et les mélanges futaie-taillis (41,45 %), le reste comprenant entre autres les taillis, boisements lâches, grandes landes et autres espaces verts.

Les essences les plus représentées sont le chêne rouvre (environ 29 000 hectares), le pin maritime (environ 25 000 hectares) et le chêne pédonculé (environ 21 000 hectares). Par ailleurs, le châtaignier prédomine nettement dans les taillis et les conifères de diverses espèces sont très présents.

La surface forestière sarthoise est actuellement en augmentation. Les secteurs les plus concernés par cette dynamique de boisements sont l'est et le sud de la Sarthe. Entre 1990 et 2000, 5 000 hectares ont été plantés.



Les effets paysagers des boisements

Ils sont liés :

- aux essences choisies (surfaces jusqu'à présent essentiellement monospécifiques, majoritairement constituées de conifères, en particulier au sud du département. Les incidences paysagères de cet enrésinement se traduisent par un assombrissement des couleurs, une impression d'anthropisation des milieux ...);

- au mode de conduite des boisements.

La futaie est synonyme de verticalité des troncs, de rythmes et de jeux de lumière. Le taillis (1/4 de la surface forestière) constitue des écrans visuels des paysages fermés aux ambiances peu accueillantes ;

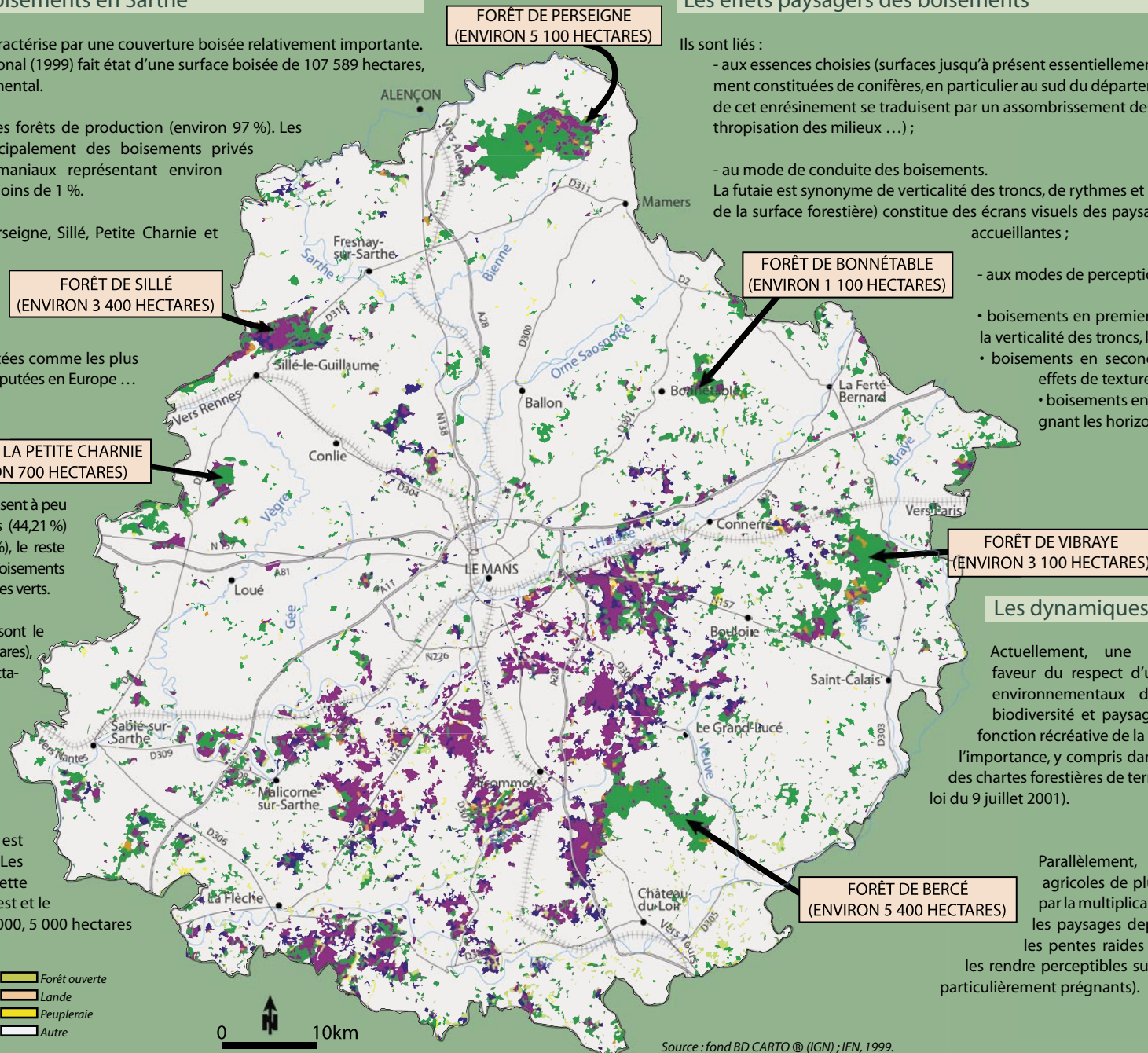
- aux modes de perceptions :

- boisements en premiers plans marqués par la lumière, la verticalité des troncs, les bruits, les couleurs, etc.) ;
- boisements en seconds plans se traduisant par des effets de texture et d'opacité ;
- boisements en arrière plans rythmant ou soulignant les horizons.

Les dynamiques en cours

Actuellement, une sensibilisation est faite en faveur du respect d'un certain nombre de critères environnementaux dans le choix des essences : biodiversité et paysage en particulier. Par ailleurs, la fonction récréative de la forêt est en passe de prendre de l'importance, y compris dans les forêts privées (par le biais des chartes forestières de territoire, art. L.12 du code forestier, loi du 9 juillet 2001).

Parallèlement, l'apparition des délaissés agricoles de plus en plus nombreux se traduit par la multiplication des petits bois qui rythment les paysages depuis les sommets de buttes ou les pentes raides de coteaux (positions pouvant les rendre perceptibles sur de longues distances et donc particulièrement prégnants).



Source : fond BD CARTO © (IGN) ; IFN, 1999.